

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2026-047

**Le six juillet deux mille vingt-six**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pascal GIRIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

**PRESENTS** : M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BRAYER, Mme GIRAUD, M. JOMAIN, Mme DECK, M. JACQUES, Mme PETOZZI, M. MAS, Mme RIVET, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. MAIO, Mme AUCAGNE, M. JOTHIE, M. CIMETIERE, Mme JOMARD, M. SEGARD, Mme CHABERT, M. FINE, Mme GRONDIN, M. LABAEYE, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. TROUVE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme SELLEM (au profit de Mme LAFORET), Mme DURON (au profit de Mme GRONDIN),

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. FINE

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 2

#### **Objet : Modification du tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu la délibération N°2020-043 du 09 septembre 2020 portant création de l'emploi d'agent administratif,  
Vu la délibération N°2023-053 du 06 novembre 2023 portant modification de l'intitulé de l'emploi en « Responsable Communication »,  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2026,

Considérant l'augmentation de la charge de travail au sein du service communication et de la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent en poste,

Considérant l'accord de l'agent pour cette augmentation de son temps de travail,

Vu la délibération du 16 mars 2004 portant création de l'emploi à temps complet au grade de Brigadier-chef Principal,  
Vu la délibération N°2023-053 du 6 novembre 2023, modifiant l'intitulé du poste en « Responsable Police Municipale »,  
Vu la délibération du 20 mai 2019 portant création d'un poste ouvert au cadre d'emploi des chefs de service de police municipale,

Considérant l'emploi vacant de Policier Municipal ouvert au cadre d'emploi des agents de Police Municipale et au cadre d'emploi des Chefs de service de Police Municipale,

Considérant le recrutement d'un nouvel agent de Police Municipale au grade de Chef de Service de Police Municipale au 1<sup>er</sup> septembre 2026 par voie de mutation,

Considérant que ce nouvel agent va exercer les missions de Responsable Communication à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026,

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée Délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaire au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois,

Il est proposé au Conseil Municipal :

La modification de l'emploi « Responsable Communication » : Cet emploi est actuellement à temps non complet de 17.5 heures hebdomadaires. Il est proposé de le porter à 24.5 heures hebdomadaires afin d'être en adéquation avec les besoins du service.

La modification du temps de travail étant supérieur à 10% du temps de travail initial, il est nécessaire de :

- supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> août 2026 l'emploi permanent de « Responsable Communication » à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires)
- créer, à compter du 1<sup>er</sup> août 2026, un emploi permanent de « Responsable Communication » à temps non complet (24.5 heures hebdomadaires).

Cet emploi est ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et à ceux du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

En application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, cet emploi de « Responsable Communication », pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

Suite au recrutement d'un nouvel agent au poste de responsable de police municipale à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026, il est proposé la modification des intitulés suivants :

- L'emploi créé le 16 mars 2004 au grade de brigadier-chef principal et intitulé « Responsable Police Municipale » devient « Policier Municipal »
- L'emploi créé le 20 mai 2019 au cadre d'emploi des chefs de service de Police Municipale intitulé « Policier Municipal » devient « Responsable Police Municipale »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 POUR) :**

- **Décide de modifier l'emploi « Responsable Communication » dans les conditions exposées ci-dessus.**
- **Décide de modifier les intitulés de « Responsable Police Municipale » et « Policier Municipal » dans les conditions exposées ci-dessus.**
- **Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants**

**Annexe : tableau des effectifs au 6 juillet 2026**

Pour extrait conforme,  
Pascal GIRIN, Maire



TABLEAU DES EFFECTIFS au 01 Septembre 2026				
Libellé de l'emploi	Catégorie	Nombre	Temps Complet (TC) Temp Non Complet (TNC)	
<b>Filière Administrative</b>				
Directrice Générale des Services	A	1	TC	CE Attaché territorial
Responsable Finances	C-B	1	TC	CE Adjoint Administratif et Rédacteur
Responsable Ressources Humaines	C-B-A	1	TC	CE Adjoint Administratif, Rédacteur et Attaché Territorial
Responsable RAM et microcrèche	C-B	1	TC	CE Adjoint Administratif et Rédacteur
Agent accueil/ Etat-civil	C	1	TC	CE Adjoint Administratif
Gestionnaire RH/Finances/Périscolaire / Accueil	C	1	TC	CE Adjoint Administratif
Gestionnaire Finances/Accueil / Urbanisme	C - B	1	TC	CE Adjoint Administratif et Rédacteur
<b>Responsable communication</b>	<b>C-B</b>	<b>4</b>	<b>TNC= 17.5</b>	<b>CE Adjoint Administratif et Rédacteur</b>
<b>Responsable communication</b>	<b>C-B</b>	<b>1</b>	<b>TNC= 24.5</b>	<b>CE Adjoint Administratif et Rédacteur</b>
<b>Total - Filière Administrative</b>		<b>8</b>		
<b>Filière Culturelle</b>				
Responsable Culture	C-B	1	TC	CE Adjoint du patrimoine et Assistant de conservation du patrimoine
<b>Total - Filière Culturelle</b>		<b>1</b>		
<b>Filière Animation</b>				
Responsable Les Explorateurs	B	1	TC	CE Animateur Territorial
Animateur	C	1	TNC= 22.72	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TC	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TNC= 30.12	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TNC=17.5	CE Adjoint d'Animation
Responsable Maison Enchantée	C-B	1	TC	CE Adjoint d'Animation et CE Animateur
Animateur	C	1	TNC= 7.45	CE Adjoint d'Animation
Animateur	C	1	TNC= 32.45	CE Adjoint d'Animation
<b>Total - Filière Animation</b>		<b>8</b>		
<b>Filière Médico-Sociale</b>				
Référent Santé et Accueil Inclusif	A	1	TNC = 1.05	CE Infirmière territoriale en soins généraux
<b>Total - Filière Médico-Sociale</b>		<b>1</b>		
<b>Filière Sociale</b>				
AT SEM	C	1	TC	CE agent de maîtrise
AT SEM	C	1	TC	CE agent spéc des écoles mat ou CE adjoint d'animation ou technique
AT SEM	C	1	TNC = 32	CE agent spéc des écoles mat
AT SEM	C	1	TC	CE agent spéc des écoles mat OU CE adjoint d'animation
AT SEM	C	1	TNC = 34	CE agent spéc des écoles mat ou CE adjoint d'animation
AT SEM	C	1	TC	CE agent spéc des écoles mat
<b>Total - Filière Sociale</b>		<b>6</b>		
<b>Filière Police Municipale</b>				
<b>Responsable Police Municipale</b> <b>Policier Municipal</b>	C	1	TC	Brigadier-chef pal police municipale
<b>Policier Municipal</b> <b>Responsable Police Municipale</b>	C-B	1	TC	CE des agents de police municipale et des Chefs de service de police municipale
Policier Municipal	C-B	1	TC	CE des agents de police municipale et des Chefs de service de police municipale
<b>Total - Filière Police Municipale</b>		<b>3</b>		
<b>Filière Technique</b>				
Directeur services techniques	A	1	TC	CE Ingénieur Territorial
Responsable services techniques	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Responsable bâtiment	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial + CE Agents de maîtrise
Agent technique polyvalent	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise - CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE Agent de Maîtrise
Agent d'accueil microcrèche	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Référent restaurant scolaire maternelle	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Responsable restaurants scolaires	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial + CE Agents de maîtrise
Agent d'entretien	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
Agent d'entretien	C	1	TC	CE Adjoint Technique Territorial
<b>Total - Filière Technique</b>		<b>18</b>		
<b>TOTAL POSTE OUVERT</b>		<b>45/</b>	<b>45</b>	<b>Emplois permanents</b>